

Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Adjoint-e en gestion administrative, session 2025, dans les académies de CLERMONT, GRENOBLE et LYON.

Le président de l'Université Lumière - Lyon 2,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2025 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies de CLERMONT-FERRAND, GRENOBLE et LYON, au titre de l'année 2025 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Adjoint-e en gestion administrative, au titre de l'année 2025, dans les académies de CLERMONT, GRENOBLE et LYON :

Monsieur ROZIER Hervé, ingénieur d'études hors classe, président, Université Lumière Lyon 2, Lyon-7.

Madame MAZURIN Charlotte, technicienne de recherche et de formation de classe normale, vice-présidente, Université Lumière Lyon 2, Lyon-7.

Madame CAVROIS Magali, assistante ingénieure, experte, Université Paris Est Créteil Institut universitaire de technologie Sénart Fontainebleau, Fontainebleau-77300.

Monsieur POZARD Damien, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle, expert, Université Lumière Lyon 2, Lyon-7.

Madame BUSSY-LAUWEREINS Sandrine, attaché principal territorial, Métropole de Lyon, 69003-Lyon.

Monsieur BENOIST Vincent, ingénieur de recherche de 1ère classe, suppléant, Université Lumière Lyon 2, Lyon-7.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Lyon, le 24 avril 2025

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services adjointe
En charge des ressources humaines et de l'action sociale

Cathy LOBRY

